



Instruction en famille : l'exécutif recule



L'instruction à domicile sera « beaucoup plus encadrée » qu'aujourd'hui, assure le ministre de l'Éducation. Mais, face à cette mesure très contestée, Jean-Michel Blanquer se veut aussi « rassurant vis-à-vis de ceux qui n'ont rien à craindre sous l'angle de la violation des valeurs de la République ». L'exécutif revient sur ses envies de quasi-interdiction.

- Société

Publié le 6 déc. 2020 à 21:13

Emmanuel Macron avait préparé le terrain vendredi soir. Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, a confirmé ce dimanche soir, sur CNews, l'évolution de la position de l'exécutif sur l'instruction en famille.

La mesure est au cœur du projet de loi contre les séparatismes - rebaptisé projet de loi « confortant les principes républicains » - qui sera présenté mercredi en conseil des ministres.

Début octobre, dans son discours aux Mureaux (Yvelines), Emmanuel Macron avait annoncé que l'instruction scolaire à domicile serait, à partir de la rentrée 2021, « strictement limitée, notamment aux impératifs de santé ». L'instruction devait devenir obligatoire au sein de l'école, dès l'âge de 3 ans. « C'est une nécessité, avait insisté le chef de l'Etat. J'ai pris une décision, sans doute l'une des plus radicales depuis les lois de 1882 et celles assurant la mixité scolaire entre garçons et filles en 1969. »

Depuis, la mesure a suscité une colère grandissante d'associations qui défendent le principe de l'instruction en famille au nom de la liberté d'enseignement. Et le Conseil d'Etat a alerté le gouvernement, la semaine dernière, qu'il prenait le risque de voir son projet de loi retoqué par le Conseil constitutionnel s'il persistait dans cette voie. « Le passage d'un régime de liberté encadrée et contrôlée à un régime d'interdiction ne paraît pas suffisamment justifié et proportionné », selon les propos du Conseil d'Etat rapportés dans le « Parisien ».

Le projet éducatif sera « vérifié »

Il faudra trouver « les bonnes exceptions » en matière d'instruction en famille, avait indiqué vendredi soir Emmanuel Macron, dans son interview à « Brut ». L'instruction à domicile « doit être beaucoup plus encadrée que ça ne l'était jusque là, de façon à assurer les droits de l'enfant », a souligné Jean-Michel Blanquer, dans une interview à CNews, dimanche soir.

Le ministre de l'Éducation nationale continue d'évoquer les motifs de refus de l'instruction en famille : « le fondamentalisme islamique, les phénomènes sectaires et un trop grand laisser-aller vis-à-vis des enfants », sur les quelque 60.000 enfants qui sont sous ce régime. Jean-Michel Blanquer veut « éviter qu'on envoie des petites filles de 3 ans, voilées de la tête aux pieds dans des hangars », un phénomène qui « a augmenté depuis une dizaine d'années ».

Il faut « *se donner des outils juridiques pour empêcher cela* », dit-il. Au lieu d'avoir un système déclaratif comme aujourd'hui, il y aura donc « *un système où l'on vérifiera le projet éducatif que vous avez pour votre enfant*».

Mais il rappelle « *la liberté d'enseignement, fondamentale* » et se veut « *rassurant vis-à-vis de ceux qui n'ont rien à craindre sous l'angle de la violation des valeurs de la République* ». On est loin de la quasi-interdiction annoncée par le chef de l'Etat début octobre. « *On ne peut pas à la fois nous dire que nous sommes verticaux et nous demander de ne pas écouter*», plaide Jean-Michel Blanquer tout en assurant que, « *depuis le début*», il a « *indiqué qu'il y aurait un système d'exceptions*».